

2019
2020

GUIDE DES TEMPS DE VIE DE L'ENFANT

INFORMATIONS ET TARIFS

**RESTAURATION SCOLAIRE
ACCUEILS DE LOISIRS
MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS**



À L'ATTENTION DES PARENTS

Pour faciliter votre vie quotidienne, ce guide propose des informations relatives aux différents Temps de Vie de votre enfant : le périscolaire avec le « Plan mercredi », le temps des repas avec « la pause méridienne », ainsi que des informations sur les tarifs et la confection des repas.

Un projet éducatif, dans le cadre de l'accueil périscolaire a été mis en place depuis la rentrée scolaire 2018. Il décline les valeurs éducatives et politiques de la Ville comme le bien vivre ensemble, le respect des différences, la communication et l'écoute dans le respect des rythmes de l'enfant.

Cette année, les secteurs associatifs et municipaux se retrouvent autour de plusieurs projets sur l'environnement, la santé, le sport, la culture etc. Pendant la pause méridienne, les enfants bénéficient d'un accueil de qualité, notamment par la mise en place d'un référent « pause méridienne » par établissement.

La Ville de La Rochelle souhaite contribuer à la bonne santé des enfants avec une alimentation équilibrée et responsable. Nous avons fait le choix de nous approvisionner en produits locaux pour la confection des repas servis aux enfants. Notre objectif est d'atteindre 30% de produits respectueux de l'environnement et de qualité dont 20% de produits bio d'ici fin 2019.

Dans chaque école, nos cuisiniers développent de nouvelles recettes en proposant aux enfants de découvrir d'autres produits afin d'apporter une diversification alimentaire.

Enfin, nous poursuivons notre travail sur le plan de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ainsi, par ses engagements, la Ville de La Rochelle affirme ses priorités éducatives. Elle place l'intérêt des enfants au cœur de ses choix, pour participer à leur intégration et leur réussite, et leur offrir un environnement apaisé, respectueux et sécurisant, conforme aux valeurs qu'elle porte.

Bien cordialement à tous,

Chantal VETTER
Adjointe au Maire de La Rochelle
Délégation Enfance/École Projet Éducatif Local

Danielle RÉBÉRÉ
Conseillère municipale
Déléguée à la restauration

RESTAURATION SCOLAIRE

COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir obligatoirement la fiche

« Temps de vie de l'enfant », envoyée aux parents des enfants déjà scolarisés en fin d'année pour l'année suivante ou disponible sur le site de la Ville de La Rochelle, ainsi qu'à l'accueil de la **Direction de l'Éducation, 16 avenue Pierre Loti, 05 46 51 14 87.**

Pour une famille allocataire CAF :

Indiquer le numéro allocataire CAF sur la fiche.

Pour le calcul du quotient, si une famille n'est pas allocataire CAF, elle devra fournir :

- . L'avis d'imposition n-2,
- . La notification de paiement des allocations familiales en cours,
- . Le justificatif de la pension alimentaire en cas de jugement de séparation.

Tout numéro d'allocataire transmis en cours d'année scolaire ou changement de situation seront pris en compte pour le calcul de la facture du mois suivant. Aucune rétroactivité tarifaire sera appliquée.



COMMENT PAYER MES REPAS ?

Une facture mensuelle sera envoyée regroupant la restauration scolaire, les activités périscolaires et extrascolaires de loisirs municipales.

Elle sera à payer à la Trésorerie Municipale, 8 avenue du Général Leclerc :

- . Par voie postale,
- . En se déplaçant à la Trésorerie Municipale,
- . Par voie électronique (www.tipi.budget.gouv.fr).

Pour toute information complémentaire :

Espace familles, Direction de l'Éducation | 05 46 51 14 87

Vous pouvez connaître votre tarification :

- . En consultant le site internet de la CAF (www.caf.fr) pour connaître le quotient CAF.
- . Puis, en se référant à la grille de répartition des tarifs de la restauration scolaire par tranche de quotients familiaux.

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute présence, il est obligatoire de remplir au préalable la fiche de renseignements « *Temps de vie de l'enfant* », la signer et fournir les documents en fonction des situations (jugement de divorce / séparation).

Le numéro d'allocataire CAF sera également à joindre pour le calcul du quotient (restauration, périscolaire, vacances).

OÙ TROUVER LA FICHE

« TEMPS DE VIE DE L'ENFANT » ?

Chaque fin d'année scolaire, elle est envoyée pour la rentrée suivante aux parents des enfants déjà scolarisés ou elle est à télécharger sur le site de la Ville ou à l'accueil de la Direction de l'Éducation, 16 avenue Pierre Loti, 05 46 51 14 87.

COMMENT PAYER ?

Une facture mensuelle vous sera adressée et à payer à la trésorerie municipale, 8 avenue du Général Leclerc.



COMMENT TRANSMETTRE LA FICHE ?

L'inscription sera effective dès réception des documents qui peuvent être envoyés à la Direction de l'Éducation – Hôtel de Ville BP 1541, 17086 La Rochelle Cedex 2 ou être déposés à l'accueil de la Direction de l'Éducation, 16 avenue Pierre Loti ; ou être envoyés par mail à l'adresse suivante : inscriptions.tve@ville-larochelle.fr

LES SEMAINES SCOLAIRES

(MATIN, SOIR ET MERCREDI)

La réservation se fait directement auprès des accueils de loisirs concernés.

Celle pour le mercredi est close le lundi précédent à 19h, dernier délai et dans la limite des places disponibles. (Paiement sur facture)

LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil en centre de loisirs pendant les vacances fait l'objet d'une inscription spécifique avant chaque période.

Les programmes d'activités seront affichés dans les écoles, mis en ligne ou distribués lors des inscriptions.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Ville de La Rochelle. Ces activités bénéficient de financements de la CAF.



Inscriptions pendant les semaines et les vacances scolaires

SEMAINES SCOLAIRES

Accueils périscolaires - avant et après l'école (enfants scolarisés dans ces écoles)

1 - Pierre Loti

Rue Pierre Loti
05 46 35 94 46 (maternelle)
05 46 67 93 37 (élémentaire)

2 - La Genette

21 rue Michelet | 05 46 34 27 70

3 - Raymond Bouchet

5 rue Guynemer | 05 46 29 02 57

4 - Paul Doumer

(maternelle et élémentaire le matin,
uniquement maternelle le soir).
19 rue Gaston Perrier | 05 46 27 29 46

Accueils périscolaires avant, après l'école et les mercredis

5 - Marcellin Berthelot

35 rue Vaugouin | 05 46 56 72 33

6 - Le Prieuré

31 rue du Commandant l'Herminier
05 46 27 10 84

7 - Rey / Valin

21 rue Sardinierie | 05 46 27 92 86

8 - Bernard Palissy

45 rue Duplex | 05 46 67 20 09

HORAIRES

• Le périscolaire (avant et après l'école)

Accueil du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h.

• Le mercredi

Accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Accueil échelonné de 7h à 9h. Départ échelonné de 17h à 19h. Présence obligatoire pour les inscrits de 9h à 12h et de 14h à 17h.

VACANCES SCOLAIRES

CALENDRIER D'INSCRIPTION

Le Prieuré - Marcellin Berthelot

Vacances d'automne

(Du 21 octobre au 1er novembre 2019).
Inscriptions du 1er au 11 octobre 2019.*

Vacances d'hiver

(Du 24 février au 9 mars 2020).
Inscriptions du 4 au 14 février 2020.*

Vacances de printemps

(Du 20 avril au 4 mai 2020).
Inscriptions du 31 mars au 10 avril 2020.*

Vacances d'été

(À partir du 4 juillet 2020).
Inscriptions du 2 au 25 juin 2020* et
jusqu'au 10 juillet pour le mois d'août.*

Bernard Palissy

Vacances de Noël

(Du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020).
(Seul le centre de loisirs Bernard Palissy est ouvert).

Inscriptions du 3 au 13 décembre 2019.*

*Dans la limite des places disponibles.

HORAIRES

• Le péricentre

(avant et après l'accueil de loisirs)
Accueil de 7h à 8h30 et de 17h30 à 19h.
(Supplément sur facture)

• L'accueil de loisirs

De 8h30 à 17h30.
Heure d'arrivée maximum : 9h30.
Départ possible : à partir de 17h.
Inscriptions possibles à la journée ou à la demi-journée.
(Paiement sur facture)

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

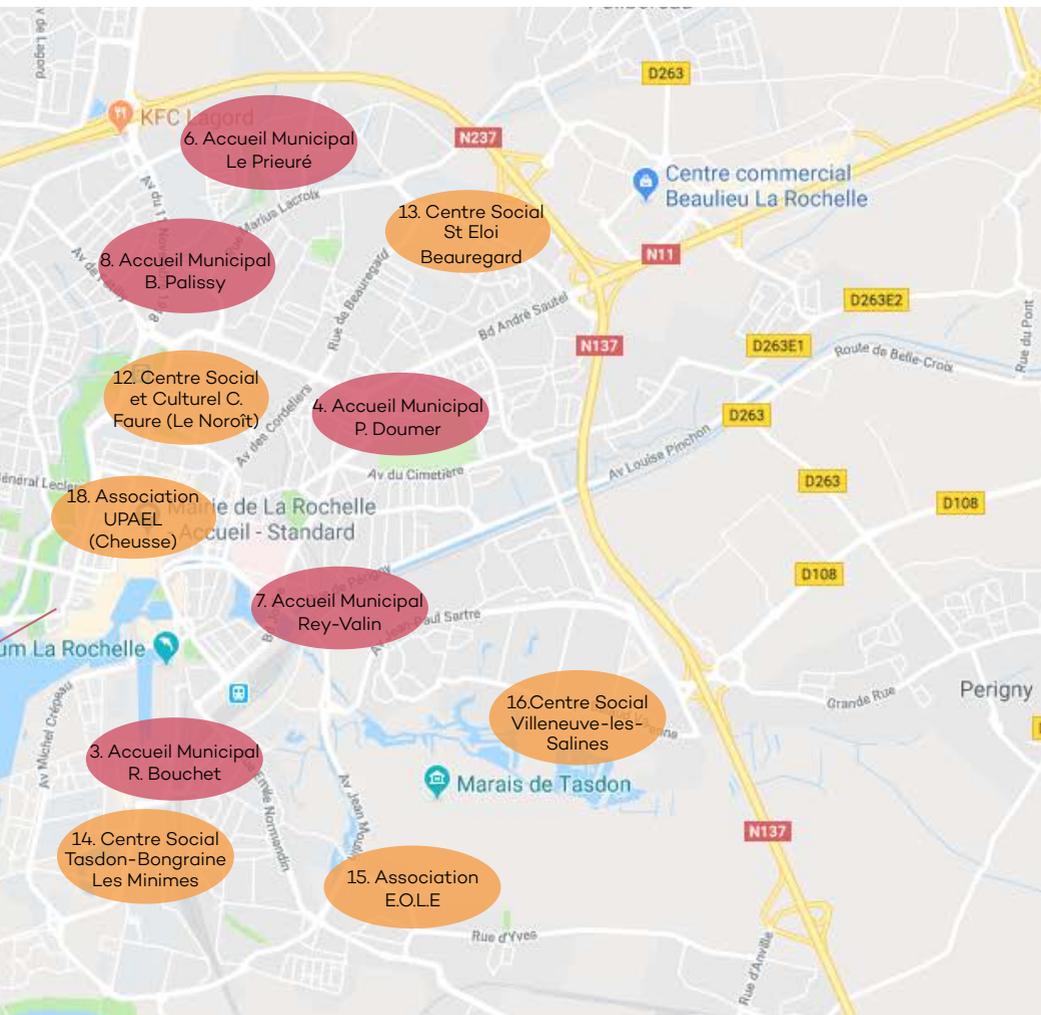
Pour les centres de loisirs associatifs, renseignez-vous directement auprès de chaque structure.



Accueils municipaux

Accueils associatifs

Carte des accueils



TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL

2019-2020

Série	Quotient familial CAF	Restauration scolaire		*Accueil avant et après (ajouter le prix Présence le matin et l'après-midi)
		Tarif	Participation Ville	Tarif à (Toute 1/2h)
W	Jusqu'à 409 €	0,10 €	99,09%	
B	De 410 € à 449 €	0,90 €	91,82%	
C	De 450 € à 524 €	1,30 €	88,18%	
D	De 525 € à 599 €	1,70 €	84,55%	
E	De 600 € à 699 €	2,10 €	80,91%	
F1	De 700 € à 849 €	2,50 €	77,27%	
F2	De 850 € à 999 €	2,90 €	73,74%	
G1	De 1.000 € à 1.199 €	3,35 €	69,55%	
G2	De 1.200 € à 1.399 €	3,80 €	65,45%	
H1	De 1.400 € à 1.649 €	4,25 €	61,36%	
H2	De 1.650 € à 1.899 €	4,70 €	57,27%	
I	Supérieur à 1.900 €	4,90 €	55,45%	
K	Hors commune	Tarif ville + 3 €		Tarif v

* Horaires voir page 5

Enfants présentant une intolérance alimentaire avec fourniture d'un panier repas par la famille :

tarifs déterminés en fonction des tranches de quotients familiaux pour les séries W, B et C et tarif unique à 1,70€ à partir de la série D.

Exemple : un enfant rochelais inscrit de 7h30 à 18h00 en accueil extrascolaire (série G2)

= 1,14 € (1h péricentre) + 9,12 € (forfait journée) + 0,57€ (0h30 péricentre) + 3,80 € (repas)

LS DE LOISIRS

périscolaire : l'école et le mercredi d'un repas si besoin) obligatoire de 9h à 12h de 14h à 17h.	* <i>Accueil extrascolaire (Petites et grandes vacances)</i>		
	* Accueil péri centre : avant et après le centre de loisirs	Forfait demi- journée	Forfait journée 8h30 - 17h30
la demi-heure (commencée est due)	Tarif à la demi-heure (Toute 1/2h commencée est due)	y ajouter le prix d'un repas	
0,16 €	0,16 €	1,28 €	2,58 €
0,23 €	0,23 €	1,84 €	3,68 €
0,28 €	0,28 €	2,24 €	4,48 €
0,33 €	0,33 €	2,64 €	5,28 €
0,43 €	0,43 €	3,44 €	6,88 €
0,48 €	0,48 €	3,84 €	7,68 €
0,50 €	0,50 €	4,00 €	8,00 €
0,54 €	0,54 €	4,32 €	8,64 €
0,57 €	0,57 €	4,56 €	9,12 €
0,61 €	0,61 €	4,88 €	9,76 €
0,63 €	0,63 €	5,04 €	10,08 €
0,68 €	0,68 €	5,44 €	10,88 €
ville + 0,20 €	Tarif ville + 0,20 €	Tarif ville + 1,60 €	Tarif ville + 3,20 €

* Ces activités bénéficient de financements de la CAF et de la Mairie

ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

Pour les inscriptions et les horaires, veuillez vous renseigner auprès des associations.

ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS

9	Centre Social Laleu - La Pallice « Vent des Îles »	36 rue Abraham Duquesne
10	C.L.A.R.	5 ter avenue Kennedy
11	Maison de Quartier de Port Neuf - Centre Social Jean Benoît	Place de l'Île-de-France
12	Centre Social et culturel Christiane Faure	41 rue de Thiers 37 rue Léonce Mailho
13	Centre Social de Saint-Éloi Beauregard	40 rue Basse
14	Centre Social de Tasdon - Bongraine - Les Minimes	Impasse Marie-Claude Mémon
15	Association Eole	Rue Dumont d'Urville
16	Centre Social de Villeneuve-les-Salines	Place du 14 Juillet
17	Centre Social Mireuil - Le Pertuis	Allée des Écoles
18	Association UP AEL (Cheusse)	La Gabardelière 17220 SAINTE SOULLE



Liste des accueils

05 46 42 26 08	Accueil périscolaire écoles Laleu et C. Nicolas Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 67 59 29	Accueil périscolaire écoles L. Guillet, G. Varennes, J. Bart Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 43 51 49	Accueil périscolaire école Descartes Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 41 06 73	Accueil périscolaire école Massiou Accueil de loisirs mercredi et vacances «Le Noroît»
05 46 34 33 11	Accueil périscolaire écoles P. Doumer élémentaire et Beauregard Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 44 24 08	Accueil périscolaire école Bongraine Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 44 20 18	Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 44 10 44	Accueil périscolaire écoles Lavoisier élémentaire, B. Profit et Condorcet Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 42 12 18	Accueil de loisirs mercredi et vacances
05 46 55 09 80	Accueil périscolaire écoles Arcère et Réaumur Accueil de loisirs vacances



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

16 avenue Pierre Loti
17000 La Rochelle
05 46 51 14 87

Heures d'ouverture :

Le lundi de 14h à 16h30.

Du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30 (sans interruption).